Collège Célestin Freinet
SAINTE MAURE DE TOURAINE

Séance n° 3

Procès-verbal de la
séance du **03 fevrier 2011**

Compte-rendu des thèmes traités dans le chapitre :	Réservé à l'administration
I – <u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> : Adoption du procès verbal de la précédente séance (23/11/2010) et de l'ordre du jour Monsieur le gestionnaire informe que le contrat du photocopieur en cours pour 5 ans est en négociation et qu'il reste des éléments à définir avant de le présenter aux membres du conseil d'administration. Il sera soumis au vote au lors du prochain CA. <u>Votes</u> : • *le conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 23 novembre 2010.* • *le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour.*	

II – GESTION FINANCIERE

II.1 – Décisions budgétaires Modificatives pour info

Monsieur le gestionnaire donne lecture des décisions budgétaires modificatives.

II.2 – Conventions

- Renouvellement de la convention avec le comité de la foire aux fromages : séances d'initiation à destination des élèves

Ces séances en place depuis plusieurs années sont destinées aux élèves qui désirent mieux connaître le fromage de Sainte-Maure de Touraine et sa filière de production. A la suite de 8 séances d'initiation, ils participeront en tant que jury au concours national de la foire aux fromages. Les jeunes les plus impliqués effectueront un voyage à Ayllon dans le cadre du Comité de jumelage.

Vote : le conseil d'administration adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le comité de la foire aux fromages : séances d'initiation à destination des élèves
ACTE 1

- Renouvellement de la convention : utilisation de l'espace de restauration pour le repas des jurés de la foire aux fromages (dimanche 5 juin 2011)

Comme depuis plusieurs années, le comité de foire a demandé que l'espace de restauration du collège puisse être utilisé pour le repas des jurés de la foire aux fromages.

Monsieur le Principal informe que cette convention doit recevoir l'avis du Conseil d'Administration, l'aval de Monsieur le Maire de Sainte-Maure de Touraine ainsi que celui du Conseil Général.

Avis : Le Conseil d'administration émet un avis favorable au renouvellement de la convention de l'utilisation de l'espace de restauration pour le repas des jurés de la foire aux fromages (dimanche 5 juin 2011)
ACTE 3

III – PREPARATION DE LA RENTREE 2011/2012

Les documents présentés concernant le projet de répartition de la Dotation Globale Horaire ont été soumis à la commission permanente le 25 janvier 2011.

III.1 - Dotation Globale Horaire et projet de structure

Monsieur le Principal rappelle que :

- les moyens horaires sont attribués aux collèges par l'Etat
- la sectorisation, c'est-à-dire le rattachement des différentes communes à un collège, est de la compétence du Conseil général
- à la rentrée 2010-2011, le collège général comptait 17 divisions auxquelles s'ajoutaient les 4 de SEGPA et l'ULIS.

Il expose les nouvelles dispositions qui lui ont été transmises par l'Inspection Académique :

- à la rentrée 2011-2012, fermeture de la 3ème dérogatoire (il en existe actuellement 8 dans le département, à la rentrée 2011-2012, il n'en restera que 2)

- Début janvier, il a été informé d'un projet de modification de la sectorisation concernant le collège de Sainte-Maure : la prochaine rentrée, les communes de Draché et Sepmes seraient désormais rattachées au collège de Descartes. En 2011-2012, ce changement s'appliquerait uniquement aux élèves entrant en 6ème, ce qui impliquerait 2 circuits de ramassage scolaire. Cette mesure émanant du Conseil général n'a toutefois pas été entérinée par l'assemblée départementale et ne devrait pas l'être avant les élections prévues en mars 2011.

- A la rentrée 2012-2013, le collège de Sainte-Maure accueillerait des élèves de Nouâtre dont le collège fermerait.

Monsieur le Principal précise que c'est en janvier que le Ministère de l'Education Nationale prévoit les créations et les suppressions de postes pour préparer le mouvement des mutations et que cela ne correspond en aucun cas au calendrier du Conseil général. Dans ce cadre Monsieur l'Inspecteur d'Académie a dû anticiper les modifications de la sectorisation envisagée par le Conseil Général, ce qui conduit à quatre divisions de 6ème au lieu de cinq comme initialement prévu.

Monsieur le Principal présente les données de la préparation de la rentrée 2011 : les prévisions d'effectifs, le montant et la répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH) pour l'établissement, actée par la commission permanente du 25 janvier 2011.

Effectifs

Pour le collège

- L'effectif total prévu pour la rentrée 2011-2012 est de 385 élèves
- En 6ème, la prévision d'effectif est de 98 élèves, le nombre maximal d'élèves par classe pour l'établissement est de 27 pour ce niveau. Sans le projet de nouvelle sectorisation, l'effectif total serait en 6ème de 112 élèves.
- En 5ème, 4ème et 3ème, les effectifs prévus sont respectivement de 108, 95 et 84 élèves avec un maximum de 28 élèves par classe.

Pour la SEGPA et l'ULIS

Les effectifs prévus pour la Segpa sont de 64 élèves répartis en 4 divisions de 16 élèves chacune et 10 élèves pour l'ULIS.

La DGH :

- la SEGPA : 113 HP (Heure Poste) + 28 HSA (Heure Supplémentaire Année) soit 141 heures (en très légère hausse par rapport à la rentrée 2010-2011)

- l'ULIS : 21 heures + 2 HSA (identique à celle de 2010-2011)

- le collège : 421 HP + 31 HSA soit 452 heures (en baisse de 57 heures par rapport à la dotation 2010-2011).

III.2 - **Projet de répartition de la Dotation Globale Horaire**

Monsieur le Principal expose d'abord la répartition de la DGH pour la Segpa qui implique :

- La reconduction d'un CSD (Complément de Service Donné) de 15 heures en technologie vers le collège

- La reconduction d'un CSR (Complément de Service Rendu) de 7 heures en anglais du collège

- d'un CSR de 4 heures en EPS du collège

Il expose ensuite la répartition de la DGH pour le collège et ce qu'elle implique :

- Des horaires plancher en mathématiques pour les niveaux de 5ème et 4ème
- Des horaires plancher en lettres pour les niveaux de 5ème et 4ème
- La suppression d'un poste en lettres modernes
- La suppression d'un poste en mathématiques
- Un CSR de 4 heures en mathématiques pour compenser le temps partiel d'une enseignante
- La reconduction d'un CSR de 6 heures en allemand
- La reconduction d'un CSD de 7 heures en anglais pour la Segpa
- La reconduction d'un CSR de 15 heures de la Segpa en techno
- La reconduction d'un CSR de 4 ou 5 heures en sciences physiques pour compenser le temps partiel d'un enseignant
- La reconduction d'un CSR de 5 ou 6 heures en SVT
- Un CSD de 4 heures en EPS pour la Segpa

Il conclut la présentation par le bilan suivant :

- S'il semble exister aujourd'hui une stabilisation des effectifs, qui est toutefois à confirmer à la rentrée prochaine, il est difficile d'anticiper pour les rentrées suivantes.

- La baisse de la dotation est significative, au niveau de la structure qui passe de 17 à 15 divisions.

- En mathématiques et en lettres la répartition s'effectue selon l'horaire plancher en 5ème et en 4ème

- Il y aura 4 CSR (19 ou 21 heures) en provenance d'autres établissements.

Après cette présentation un débat s'engage :

Monsieur Baylin, représentant des personnels enseignants, fait observer que les effectifs atteignent leur limite supérieure pour chaque niveau. Avec un tel scénario, toutes les classes seront au maximum de leur capacité (27 ou 28 élèves par classe) à la rentrée. Qu'en sera-t-il des élèves qui arrivent comme chaque année sur le secteur en septembre ou en cours d'année au collège ? Sur quels critères seront attribuées les dérogations ?
Il faudra surveiller attentivement les inscriptions et les effectifs.

Monsieur Le Principal précise que si le projet est entériné, les dérogations attribuées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie seront communiquées début juillet. Les critères sont toujours les mêmes, entre autres :

- un enfant de la fratrie déjà scolarisé au collège
- un problème de santé
- un parent qui travaille sur la commune

Madame Vandendorpe, représentante des personnels enseignants fait observer que si l'on regarde les effectifs prévus, il ne resterait que 4 places en 5ème. Cependant les demandes de dérogation vont être plus nombreuses puisque plus de familles vont entrer dans les critères (en particulier au niveau des fratries). A critères équivalents comment seront attribuées les dérogations ?. Premiers dossiers de demande à arriver, premiers à obtenir une dérogation ?.
Il y a toujours des inscriptions en cours d'année. Comment les gérera t-on ? Que fera-t-on des nouveaux élèves, de 6ème en particulier, quand l'effectif maximal par classe sera atteint ? Les horaires planchers en mathématiques et en lettres modernes ne sont pas acceptables pour les niveaux de 5ème et de 4ème.

Monsieur le Principal précise que si l'effectif d'un niveau dépassait le seuil maximal par classe (27 ou 28 élèves par classe), une nouvelle division serait ouverte.

Monsieur Haye, représentant des personnels enseignants, fait observer que si l'effectif maximal est dépassé en cours d'année, il n'y aura pas de création de classe.

Madame Vandendorpe, représentante des personnels enseignants, fait remarquer que dans ces conditions d'effectifs maximaux, l'aide apportée aux élèves en difficultés sera malheureusement minimale. Cette situation qui allie classes surchargées et aide à minima contribue à amplifier les difficultés des élèves.

Madame Terrassin, représentante des parents d'élèves informe les autres membres du Conseil d'Administration que les parents qui ont assisté à la commission permanente du 25 janvier ont souhaité réagir face à cette situation. Ils ont rédigé une motion d'opposition qui a été transmise à l'ensemble des parents élus. Les professeurs ont également rédigé une motion. Les deux sont associées.
Lecture est donnée des deux motions. (jointes au compte rendu)

Monsieur Barillet, maire de Sainte-Maure de Touraine, s'exprimant en tant que représentant de la commune de Sainte-Maure de Touraine mais aussi de la communauté de communes, tient à saluer l'engagement des enseignants et des parents et les textes forts qu'ils ont rédigés. Il se dit scandalisé par le fait que la dotation horaire du collège soit attribuée en tenant compte d'un projet qui n'a pas été voté par l'assemblée départementale.

Monsieur Savoie, conseiller général, déclare que la situation est ubuesque. Il précise qu'il a adressé un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui ne peut pas suivre une décision non votée, et à la présidente du Conseil général qui n'a pas le droit de prendre de telle décision sans débat ni vote. Il précise qu'il a également adressé une copie de ce courrier au Préfet.

Il fait part de la réponse de Monsieur l'Inspecteur d'Académie à ce courrier. Monsieur l'Inspecteur d'Académie y fait état du calendrier du ministère de l'Education Nationale qui attribue les DGH avant la fin février pour préparer le mouvement des mutations et la rentrée scolaire.
En prévision d'une éventuelle modification de la sectorisation, le principe de précaution lui enjoint de modifier en conséquence la structure et la dotation globale horaire. Le nombre de divisions sera réajusté en fonction des effectifs. Il s'agit là de bonnes mesures de gestion.

Monsieur Baylin, représentant des personnels enseignants, tient à préciser que la division en moins à Sainte-Maure ne se solde pas par une en plus à Descartes.

Un représentant des élèves regrette que la 3ème dérogatoire soit supprimée car elle permettait à certains élèves de s'en sortir. Il souligne également qu'avec 28 élèves par classe, les élèves en difficultés seront lâchés, ils n'auront plus l'aide qui leur est nécessaire.

Pour clore le débat, Monsieur Le Principal demande si des membres du Conseil d'administration souhaitent s'associer aux motions d'opposition des enseignants et des parents, auxquelles il ne peut se joindre en tant que représentant de l'état.

Tous les membres du CA s'associent à ces deux motions d'opposition.

Monsieur le Principal soumet la répartition des dotations au vote

Vote :

Afin de protester contre la dotation globale horaire attribuée à l'établissement, 10 membres du CA refusent de prendre part au vote de sa répartition.

Le nombre de votants : 14.

Répartition de la DGH de la Segpa

- *Contre 11 voix*
- *Pour 3 voix*
- *Abstention 0*

Répartition de la DGH du collège

- *Contre 11 voix*
- *Pour 3 voix*
- *Abstention 0*

Au vu des résultats, Monsieur le Principal informe les membres du Conseil d'Administration qu'il devra soumettre une nouvelle fois les répartitions de la dotation globale horaire au vote du conseil d'administration.

V. Projet d'établissement

Monsieur le principal présente la charte du forum de l'orientation auquel tous les élèves du collège ont participé le 21 janvier à Tours.

Vote : Le conseil d'administration adopte la charte du forum de l'orientation à l'unanimité.
ACTE 3

VI. Vie scolaire

Monsieur le principal présente le diagnostic sécurité qui a été établi par les référents gendarmerie en collaboration avec les services de l'Inspection académique d'Indre-et-Loire.

Madame Rapeneau, représentante des personnels enseignants, tient à préciser que la voie qui passe devant le collège et qui est interdite aux véhicules (sauf aux bus qui desservent le collège) pendant les heures de classe est empruntée très régulièrement par les parents pour déposer leurs enfants au collège ou à l'école. La situation est devenue dangereuse pour toutes les personnes qui entrent ou sortent du collège, en particulier les élèves qui vont et reviennent des cours d'EPS. Un accident a déjà eu lieu.

D'autres représentants des enseignants soulignent que la situation est parfois critique sur les zones de stationnement le long du gymnase et du cimetière.

Monsieur le Principal rappelle que ces points n'entrent pas dans le cadre du diagnostic et ne relèvent pas de la compétence du collège.

Monsieur le Maire de Sainte-Maure, indique que le plan de circulation de 2005 a mis en évidence ces points noirs. Une étude spécialisée financée avec l'appui du Conseil général a établi des recommandations comme la création d'une gare routière et d'une zone de stationnement pour les enseignants et les taxis. Le terrain sur lequel doit être mis en œuvre ce projet a été réservé dans le cadre du PLU. Le propriétaire est prêt à le céder dans cet objectif.

L'étude a été transmise au Conseil général qui a attribué une subvention couvrant seulement 50 % de la réalisation alors que cet équipement relève de sa compétence. Une étude plus générale a été entreprise pas le Conseil Général et il espère qu'elle débouchera sur la réalisation du projet. La solution est connue, les plans sont établis précisément.
L'élargissement de la route du Louroux coté droit du cimetière est même prévu puisque la commune a fait valoir son droit de préemption lors de la vente d'une habitation située sur cette voie.

Madame Rapeneau, représentante des personnels enseignants, fait remarquer que le soir lorsque la nuit est tombée, l'éclairage aux abords des bâtiments est insuffisant. Sa remarque est relayée par plusieurs membres du Conseil d'Administration. Monsieur le Principal en prend bonne note.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h08.